



Les minima conventionnels s'appliquant aux Avocats salariés à partir du 1^{er} janvier 2025

Article 1 minima conventionnels pour l'ensemble des barreaux français hors Paris et Ile-de-France

Avocat salarié	Salaire minimum annuel en euros
1 ^{ère} année	29 134,56
2 ^{ème} année	31 552,29
3 ^{ème} année	35 006,34
Après la 3 ^{ème} année	39 311,97
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession ou titulaire d'une mention de spécialisation	48 353,00

Article 2 minima conventionnels pour les barreaux de Paris et d'Ile-de-France

Avocat salarié	Salaire minimum annuel en euros
1 ^{ère} année	31 494,44
2 ^{ème} année	34 488,69
3 ^{ème} année	39 486,55
Après la 3 ^{ème} année	44 308,81
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession ou titulaire d'une mention de spécialisation	52 131,00

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »